Manuel Barroso. Dans cette missive, les centres nationaux cinématographiques des pays européens attirent l'attention de Bruxelles sur les mutations technologiques et le nouvel environnement dans lequel évolue désormais le cinéma. *"De nouveaux acteurs, et en particulier des opérateurs internet, dont certains sont basés hors de l'UE, donnent accès à des œuvres audiovisuelles. Celles-ci sont proposées de façon linéaire et non linéaires (...). Un nombre croissant d'acteurs ne contribuent pas à la création audiovisuelle, bien qu'ils tirent des plus-values et des revenus substantiels de la distribution des services"*, rappellent notamment les signataires de la lettre. Cette position européenne commune des centres du cinéma est un message fort pour la Commission européenne, car il semble difficile que ses commissaires puissent passer outre leur avis.

Communication cinéma

Autre problématique européenne qui provoque, elle aussi, bien des débats, celle de la nouvelle Communication cinéma visant à réglementer les aides publiques du secteur. Les questions soulevées touchent notamment ici au principe de territorialité des aides, associé à la libre circulation des salariés et à celle des prestataires de services. Une réunion des professionnels concernés au CNC, à Paris, et une autre, entre les Efad et la commission européenne, à Bruxelles, se sont déroulées la semaine dernière autour de ces thèmes.

"La France espère influer ainsi sur le contenu de ces propositions, qui présentent encore un certain nombre de points préoccupants pour l'avenir des secteurs audiovisuel et cinématographique, avant l'adoption collégiale des nouvelles règles par la Commission", indique le CNC. Là encore, la position commune défendue par les Efad devrait avoir son importance. Ceux-ci ont en effet démontré que les pays européens qui ont les aides les plus territorialisées sont ceux qui produisent le plus et ceux qui génèrent le plus de coproduction.

Parallèlement, des professionnels avancent l'idée qu'il serait préférable de ne pas modifier la Communication cinéma, inchangée depuis sa mise en place en 2001, parce qu'elle a fait ses preuves. Il serait préférable qu'ils soient entendus, car la portée et l'impact d'une décorrélation des aides et des dépenses territoriales sur nos systèmes de soutien est bien difficile à mesurer...

La TVA à 10 % sur la TV payante

Dans les problématiques franco-françaises, tous les taux de TVA doivent changer au 1er janvier 2014. C'est, en tout cas, ce que prévoit le plan de compétitivité du gouvernement, annoncé par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, le 6 novembre. Tandis que le taux principal passera de 19,6 % à 20 %, le taux intermédiaire atteindra 10 %, contre 7 % actuellement. Le taux réduit reculera, quant à lui, de 5,5 à 5 %.

Dans le secteur des biens culturels, la télévision payante et la place de cinéma, qui sont assujettis à une TVA au taux intermédiaire, seront directement concernées. Avec ses 13 millions d'abonnés, le Groupe Canal+ sera même durement frappé par cette augmentation. On peut estimer que le coût d'une telle mesure serait pour lui de 80 M€.

En janvier dernier, un premier relèvement, décidé par Nicolas Sarkozy, avait porté le taux de 5,5 % à 7 %. Canal+ avait alors évalué le coût de cette augmentation à 40 M€ et décidé de majorer de 1 € le prix de ses abonnements, porté à 36 € par mois. Pour 2014, le groupe n'a encore rien décidé. Une nouvelle hausse risquerait néanmoins de creuser l'écart avec ses concurrents, et notamment les chaînes BeIN Sport 1 et 2, commercialisées à 10,99 € par mois par Al-Jazira Sport.

Et sur les billets de cinéma

L'augmentation du taux de la TVA intermédiaire pourrait également avoir un impact conséquent sur le prix de la place de cinéma. En 2011, 216 millions d'entrées en salle ont été enregistrées. Avec une moyenne de 6,33 € par entrée, 1,367 Md€ a été généré. L'ajout de 3 % par ticket rapporterait donc quelque 40 M€. La Fédération française des cinémas français (FNCF) compte expliquer au gouvernement l'impact d'une telle mesure sur la branche. Des discussions entre les organisations professionnelles et les pouvoirs publics devraient s'ouvrir prochainement. ***F.B., E.D., T.S.***